Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
034-213401466-20250407-232025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/04/2025
Affichage : 18/04/2025

VILLE DE
Lunel-Viel

Note brève et synthétique – Budget Prévisionnel 2025

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des Budgets Communaux Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'ART.107 de la loi NOTRe.

Préambule

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Ce budget est voté avec reprise des résultats (suite à l'adoption du compte financier unique 2024) comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	CFU 2024		CFU 2024		CFU 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisé N	4 889 636,85 €	5 075 425,25 €	3 581 616,96 €	1 898 071,49 €	8 471 253,81 €	6 973 496,74 €
Résultat reporté N-1		263 531,39 €		2 620 184,73 €		2 883 716,12 €
Résultat de l'exercice		185 788,40 €	1 683 545,47 €		1 683 545,47 €	185 788,40 €
Résultat de clôture N		**449 319,79 €**		936 639,26 €		1 385 959,05 €
RAR			1 772 235,35 €	1 307 410,51 €	1 772 235,35 €	1 307 410,51 €
Total cumulé	4 889 636,85 €	5 338 956,64 €	5 353 852,31 €	5 825 666,73 €	10 243 489,16 €	11 164 623,37 €
Résultat définitif		449 319,79 €		471 814,42 €		921 134,21 €

I. La loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 a été définitivement adoptée le 06 février 2025

→ Gel de la TVA : la TVA reversée aux collectivités locales (suppression TA sur résidences principales) est gelée à son niveau 2024 (à compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente)

→ Maintien du taux du FCTVA à 16,4 % sur les dépenses d'investissement ET sur les dépenses de fonctionnement

→ Le Fonds vert voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5Md€ en 2024 à 1,15Md€ en 2025

→ La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

→ Augmentation des cotisations à la CNRACL : hausse de 3 points par an pendant 4 ans passant de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028.

→ Retour d'un point supplémentaire du taux de cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux qui avait été exceptionnellement diminué en 2024.

En matière de masse salariale, plusieurs mesures / annonces nationales sont à signaler :

- Le gel du point d'indice. Les dernières évolutions sont intervenues en juillet 2022 (+3.5%) et en juillet 2023 (+1.5%), complétées par l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, en janvier 2024.

- La suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

- Le désengagement de l'État du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

- Abandon des 3 jours de carence, seul un jour de carence est maintenu, mais le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1er jour).

- Augmentation de la cotisation employeur CNRACL. De 31.65%, ce taux passe au 1er janvier 2025 à 34.65%. Il continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43.65% au 1er janvier 2028, à raison de 3 points par an

→ Pour 2025, cette augmentation aura un impact de + 34 000 euros

- Le taux de cotisation maladie, part employeur, retrouve son taux historique de 9.88% au 1er janvier 2025 (il était passé de 9.88% à 8.88% en 2024).

II. LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2025

- Réhabilitation de la salle ROUX : 729 k€ (pour rappel 568 k€ euros sont déjà inscrits en reste à réaliser)
- Eclairage public : 433 k€
- Voirie et pluvial rue de l'égalité : 450 k€
- Equipement + petit matériel pour la cuisine de production : 242 k€
- Aménagements et installations divers (poste de police, mur route de Valergues, aire de jeux du parc) : 48 k€
- Parking, cours et abords école des Thermes : 250 k€
- Dépenses de gestion courante des services (informatique, outillage, mobilier…) : 20 k€

III. PRESENTATION DES GRANDES MASSES FINANCIERES

1. Les grandes masses budgétaires

	CFU 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement	5 088 025,25 €	5 470 860, 36€
Dépenses de fonctionnement	4902 236,85 €	5 470 860,36 €
Dont intérêts de la dette	*91 541,76 €*	*112 000,00 €*
Recettes d'investissement	1 898 071,49 €	4 233 134,96 €
Dont emprunts souscrits	*0,00 €*	*217 192,00 €*
Dépenses d'investissement	3 581 616,96 €	4 233 134,96 €
Dont capital de la dette	*222 890,67 €*	*250 000,00 €*

2. Les principales variations par rapport au CFU 2024

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	CFU 2024	BP 2025	% d'évolution
Charges à caractère général (011)	1 395 351,47 €	1 509 014,00 €	+ 8,15 %
Charges de personnel (012)	2 685 039,94 €	2 750 000,00 €	+ 2,42 %
Autres charges de gestion courantes (65)	340 693,71 €	362 680,00 €	+ 6,45 %

Charges à caractère général (011) : **1 509 014,00 € - (Réalisé 2024 : 1395 351,47 €)**

- Augmentation des dépenses de petit équipement **(+ 15 k€)** - Travaux en régie poste de police
- Augmentation des prestations de service **(+ 10 k€)** - Actualisation des prix des contrats type restauration et service
- Augmentation de l'entretien des bâtiments publics **(+ 5 k€)**
- Augmentation des travaux d'entretien voirie **(+55 k€)**

- Augmentation de la maintenance **(+ 13k €)** - Contrat d'entretien chaudière, défibrillateurs, informatique…
Les autres charges à caractère général sont stables et correspondent au fonctionnement courant de l'exercice 2024.

Charges de personnel (012) : **2 750 000,00 € :**

Prévision en hausse par rapport au réalisé 2024.

- Augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3 points (+ 34 000 euros)
- Recrutement en cours d'année d'un.e chef.fe de cuisine pour la nouvelle cuisine scolaire
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est pris en compte, ainsi que le changement d'échelon des agents et les promotions interne (avancements de grade ou promotions)
- La participation obligatoire au financement de la prévoyance (maintien de salaire) est effective depuis le 1er janvier 2025. Au 1er janvier 2026, la participation interviendra également au titre de la santé (mutuelle).
- La prise en compte en année pleine du poste de responsable finances/commande publique (suite à diverses mutations sur l'exercice 2024).

Autres charges de gestion courante (65)
Réalisation 2024 : 330 k€
Proposition BP 2025 : 363 k€

Principales augmentations :

- Participation au service d'incendie et de secours : +3 k€
- Subvention de fonctionnement au CCAS : +12 k€
- Passage du logiciel métier JVS (compta, rh, état civil, élections…) en SAAS : +15 k€

Les autres charges restent stables par rapport au réalisé 2024 avec un maintien des aides accordées aux associations locales.

IV. LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2025

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

En termes de recettes, les deux principaux postes sont « impôts et taxes » et « dotations et participations », les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits des services, du domaine et ventes diverses.
Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2025 à **5 470 860,36 €** et se décomposent de la façon suivante :

Les impôts et taxes issus de la fiscalité directe (compte 73111) sont estimés à 2 296 000 € soit 41,96 % des recettes de fonctionnement.
Autres taxes : Taxe sur les déchets **115 k€**, Taxe sur la publicité extérieure **9 k€** et la taxe sur la consommation finale d'électricité **115 k€**
La dotation forfaitaire de base versée par l'Etat s'élève à **215 k€**, et l'estimation pour la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation national de péréquation s'élève respectivement à **93 k€** et **80 k€**
La fiscalité reversée par Lunel Agglo devrait s'élever à **781 k€** (DSC + AC + fonds de péréquation) soit environ ***14.26%*** des recettes de fonctionnement.

Les produits des services, domaines et ventes devraient enregistrer une recette estimée à environ **609 k€.** Ce chapitre comprend notamment :

- le transfert de charges du personnel (sur les budgets annexes), qui permettra une recette de 106 k€, à laquelle s'ajoutera également en recettes la mise à disposition du personnel communal à l'agglo (dans le cadre de l'ALSH) ainsi que la facturation de la mise à disposition des bâtiments pour l'ALSH auprès de la CCPL pour 14 k€.

- Les recettes émanant des ressources des domaines tels que la redevance d'occupation du domaine, restauration scolaire, concession cimetière, régies municipales et la location de salles (345 k€).

- Les recettes en atténuation de charges en 2024 sont estimées (35 k€).

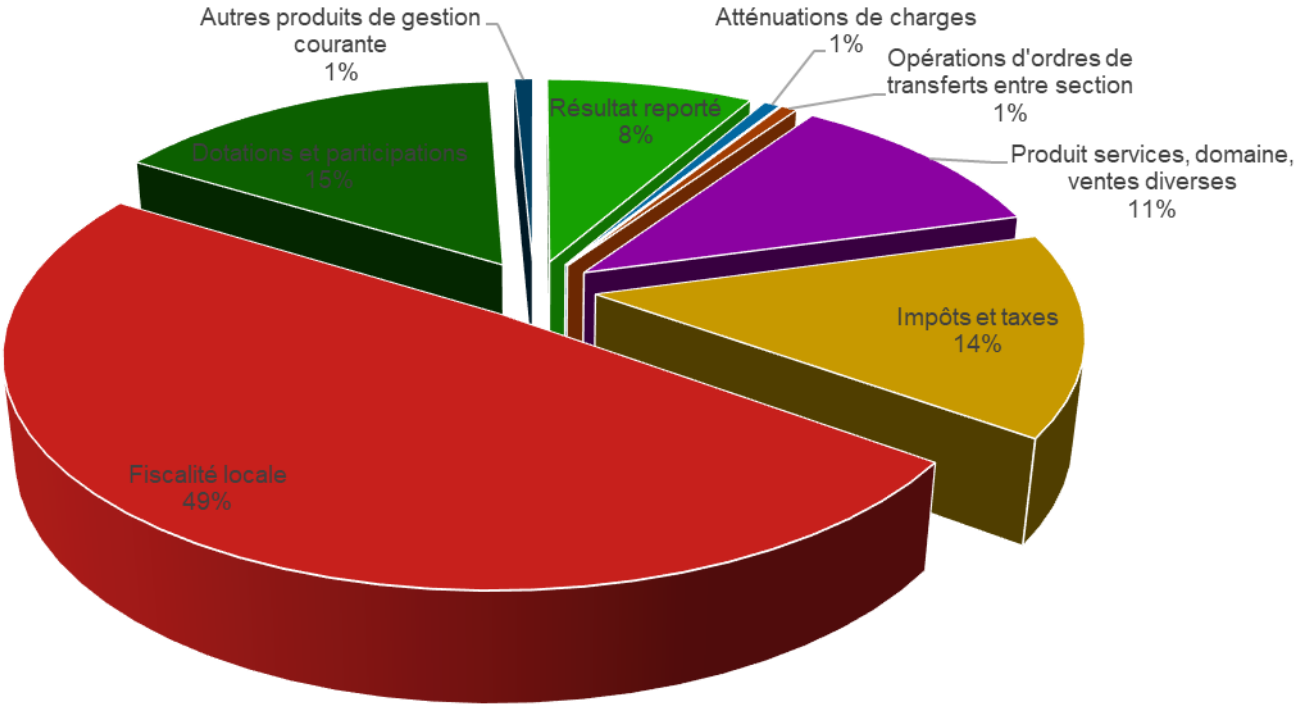

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

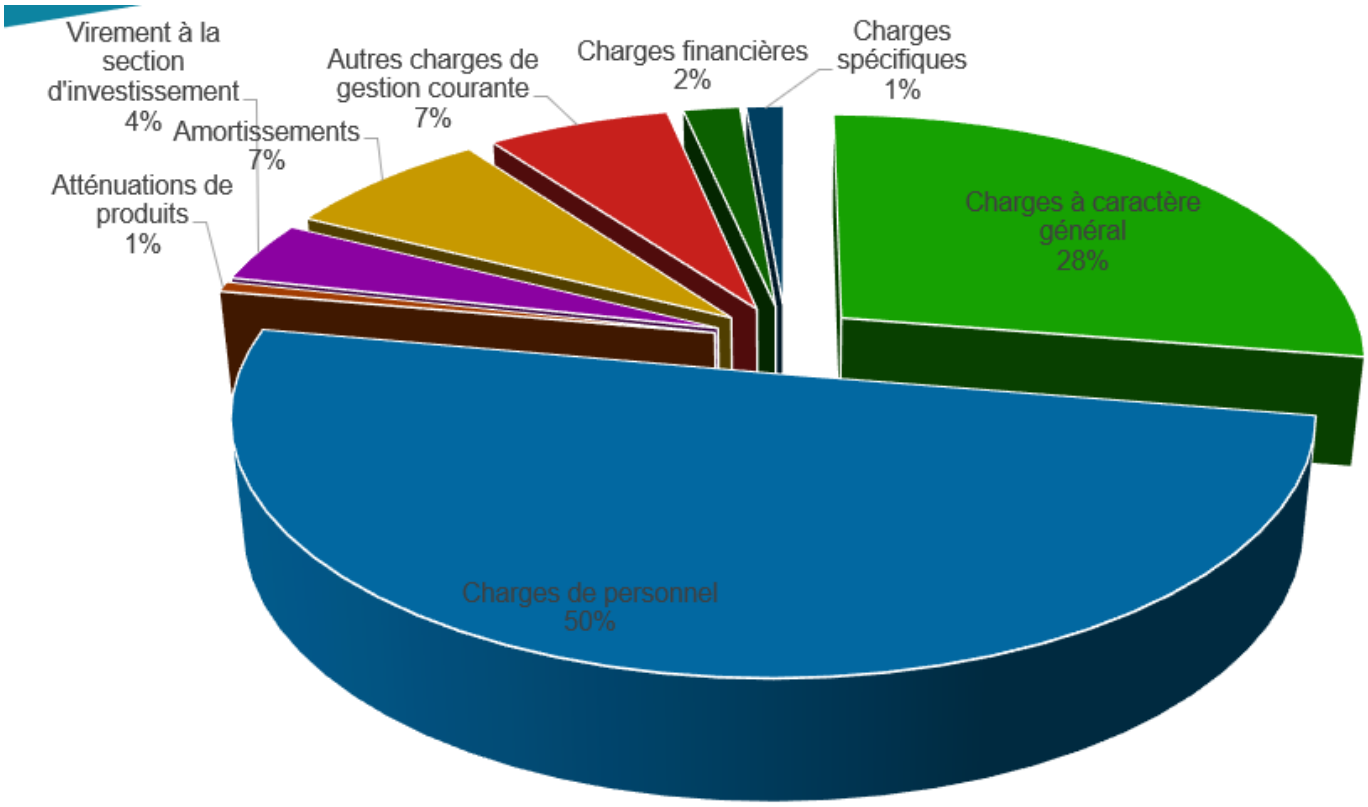

3. Le recours à l'emprunt

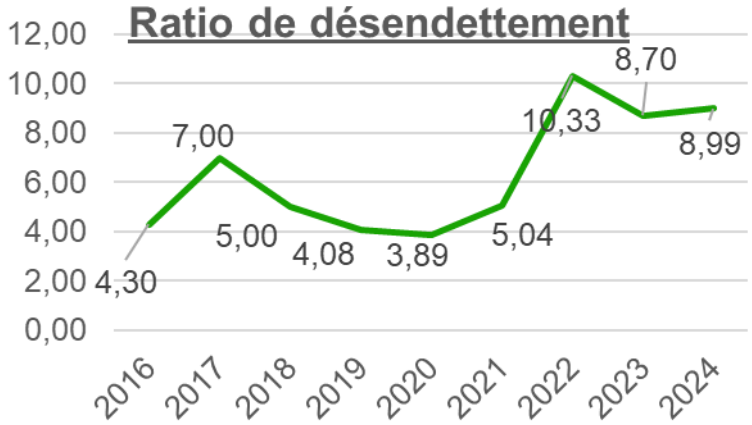

Le ratio de désendettement : (encours de dette / épargne brute) détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Encours de la dette :

Remboursement du capital de la dette	**250 000,00 €**
Intérêts de la dette	**95 000,00 €**
Annuité	**345 000,00 €**

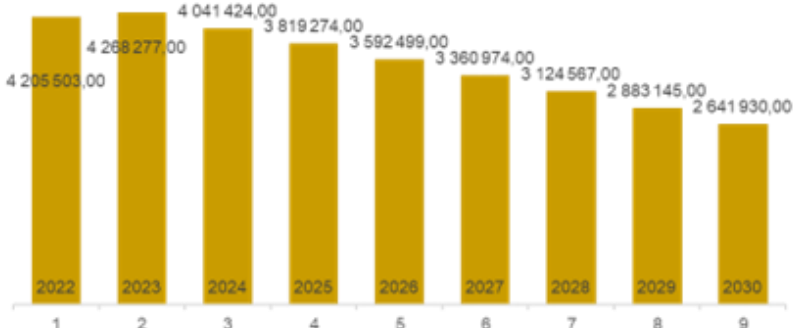

Emprunt d'équilibre prévu pour financer les travaux d'éclairage public :
Montant des travaux : 433 464,00 €
Subvention fonds vert : 216 372,00 €
Emprunt prévu 2025 : **217 092,00 €**

V. UN BUDGET AU SERVICE DES POLITIQUES MUNICIPALES

1. Budget de fonctionnement

Ces dépenses correspondent aux charges à caractère générales (environ 1,5 M€, les autres dépenses de fonctionnement comprennent, les charges de personnel (2,75 M€), les amortissements (410 k€) et les charges financières et diverses (480 k€).

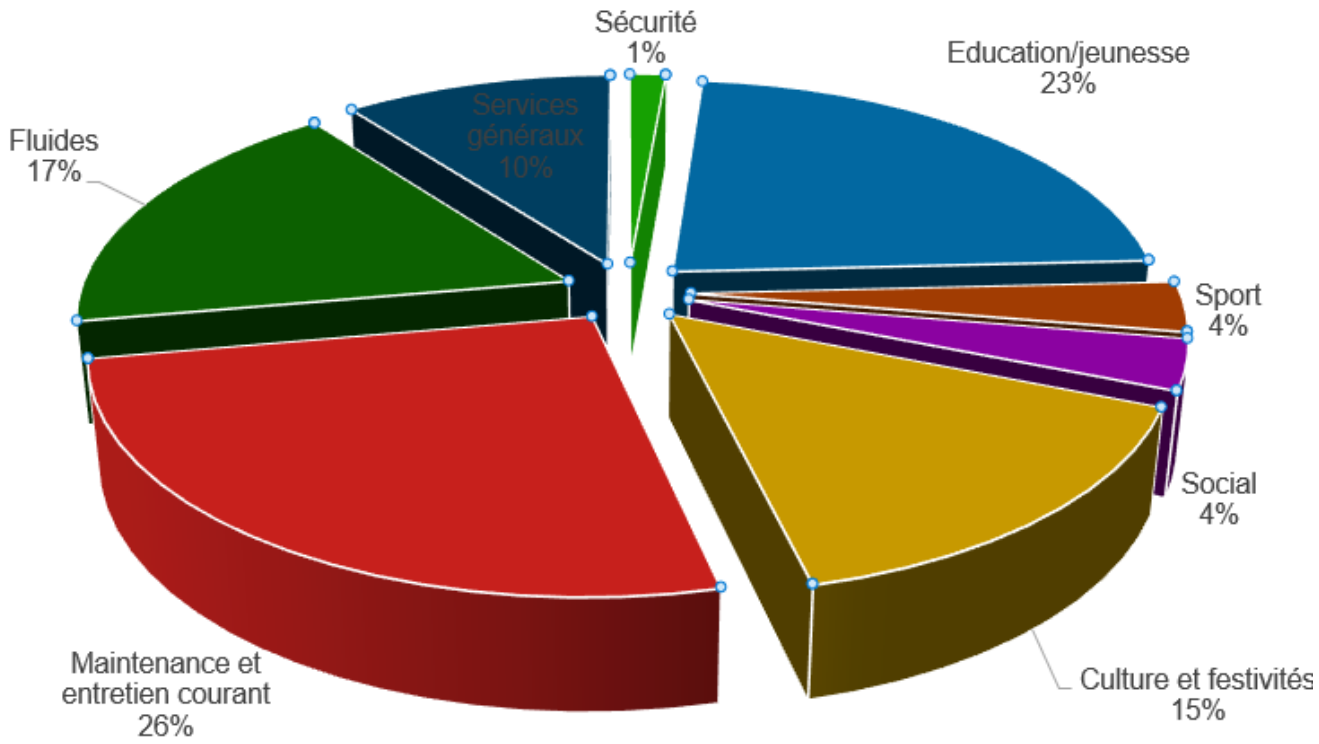

Sécurité : 20 k€
Education/jeunesse : 330 k€
Sport : 50 k€
Social : 50 k€
Culture et festivités : 220 k€
Maintenance et entretien courant : 375 k€
Fluides : 252 k€
Services généraux : 150 k€
Aide aux associations : 50 k€

2. Budget d'investissement

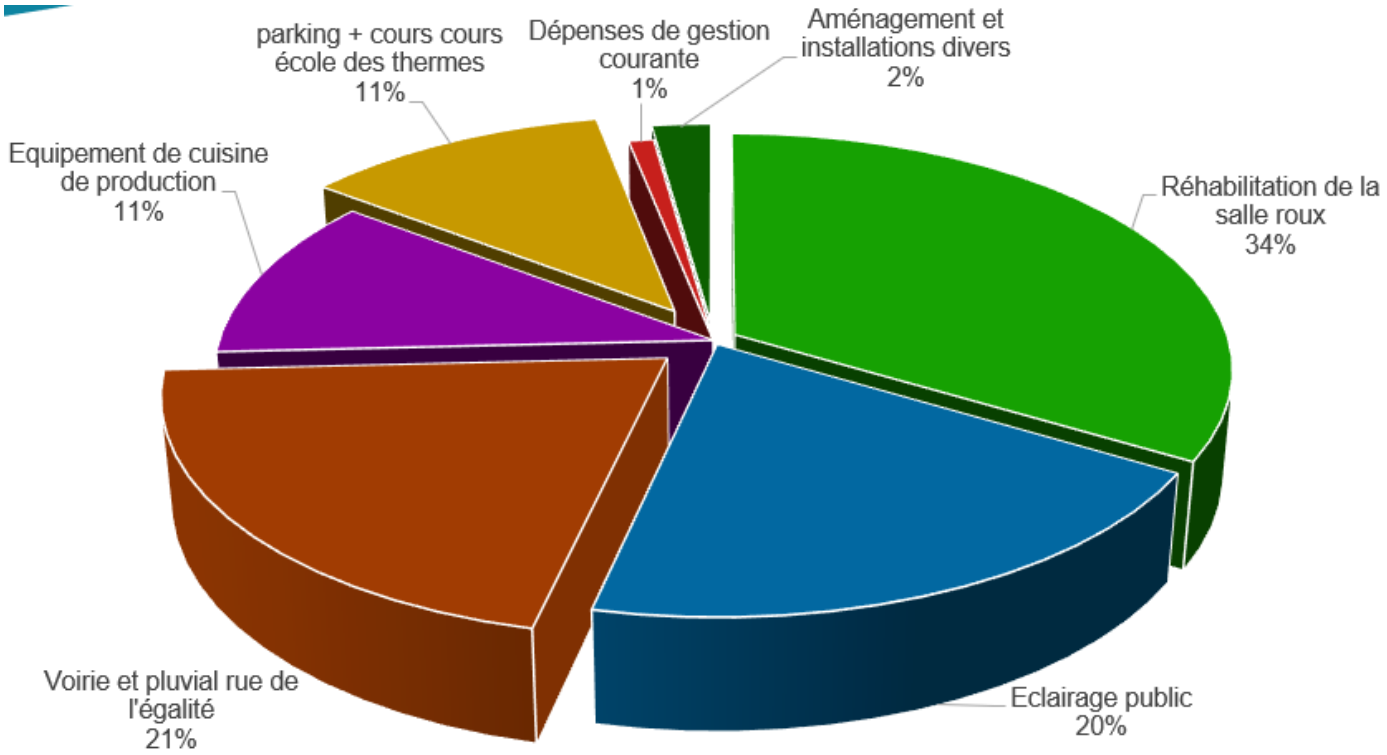

Réhabilitation de la salle Antoine Roux : 729 k€
Eclairage public: 433 k€
Voirie et pluvial rue de l'égalité : 450 k€
Equipement de cuisine de production : 242 k€
Parking et cours école des thermes : 250 k€
Dépenses de gestion courantes :20 k€
Aménagement et installation divers : 48 k€

VI. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

1. La section de fonctionnement

	Chapitre	Désignation chapitre	BP 2025
Dépenses de fonctionnement	011	Charges à caractère général	1 509 014,00 €
	012	Charges de personnel	2 750 000,00 €
	014	Atténuations de produits	35 500,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	217 537,21 €
	042	Amortissements	410 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	362 680,00 €
	66	Charges financières	112 000,00 €
	67	Charges spécifiques	74 129,15 €
			5 470 860,36 €
Recettes de fonctionnement	002	Résultat reporté	449 319,79 €
	013	Atténuations de charges	35 900,00 €
	042	Opérations d'ordres de transferts entre section	35 000,00 €
	70	Produit services, domaine, ventes diverses	609 000,00 €
	73	Impôts et taxes	781 340,00 €
	731	Fiscalité locale	2 671 600,00 €
	74	Dotations et participations	847 700,57 €
	75	Autres produits de gestion courante	40 500,00 €
	77	Produits spécifiques	500,00 €
			5 470 860,36 €

2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	040	Opération d'ordre de transfert entre section	35 000,00 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €
	20	Immobilisation incorporelles	34 835,47 €
	204	Subventions d'équipement versées	8 373,90 €
	21	Immobilisation corporelles	1 668 962,42 €
	23	Immobilisations en cours	2 171 899,28 €
	45	Compte de tiers	61 063,89 €
			4 233 134,96 €
Recettes d'investissement	001	Solde d'exécution reporté	936 639,26 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	217 537,21 €
	024	Produits de cessions d'immobilisation	130 000,00 €
	041	Opérations patrimoniales	410 000,00 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	181 961,97 €
	13	Subventions d'investissement	2 139 804,52 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	217 192,00 €
			4 233 134,96 €

VII. LES BUDGETS DE DÉLÉGATION

1. Le budget eau potable

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 53 000,00 €

Il s'équilibre en investissement à la somme de 176 380,00 €

	Chapitre	Désignation chapitre	BP 2025
Dépenses de fonctionnement	011	Charges à caractère général	
		6161 – Assurances	2 000,00 €
		6288 – prestations diverses	6 000,00 €
	012	Charges de personnel	
		6215 – personnel	45 000,00 €
			53 000,00 €
Recettes de fonctionnement	70	Produit services, domaine, ventes diverses	
		7084 – Mise à disposition de personnel facturée	53 000,00 €
			53 000,00 €
Dépenses d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4581241 – Opérations d'investissement sous mandat	176 380,00 €
			176 380,00 €
Recettes d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4582241 – Opérations d'investissement sous mandat	176 380,00 €
			176 380,00 €

- Les dépenses et recettes de fonctionnement correspond pour la majorité à la mise à disposition de personnel

- Pour l'exercice 2025 les investissements correspondent à :

- 120 000,00 € (travaux courants prévus à la convention)
- 55 200,00 € (travaux rue de l'Egalité)
- 1 180,00 € de RAR 2024

Le maire précise que la commune s'est portée volontaire pour être commune pilote et expérimenter la mise en place d'un système de filtration au charbon actif des PFAS. Le financement devrait être assuré par l'agence de l'eau et l'agglo de Lunel.

2. Le budget assainissement

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 65 000,00 €

Il s'équilibre en investissement à la somme de 102 000,00 €

	Chapitre	Désignation chapitre	BP 2025
Dépenses de fonctionnement	011	Charges à caractère général	
		6161 – Assurances	1 000,00 €
		6226 – Honoraires	3 000,00 €
	012	Charges de personnel	
		6215 – personnel	61 000,00 €
			65 000,00 €
Recettes de fonctionnement	70	Produit services, domaine, ventes diverses	
		7084 – Mise à disposition de personnel facturée	61 000,00 €
		70871 – remboursement de frais par la collectivité de rattachement	4 000,00 €
			65 000,00 €
Dépenses d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4581241 – Opérations d'investissement sous mandat	102 000,00 €
			102 000,00 €
Recettes d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4582242 – Opérations d'investissement sous mandat	102 000,00 €
			102 000,00 €

- Les dépenses et recettes de fonctionnement correspond pour la majorité à la mise à disposition de personnel

- Pour l'exercice 2025 les investissements correspondent à :

- 40 800,00 € (travaux courants prévus à la convention)
- 61 200,00 € (travaux rue de l'Egalité).

VIII. Informations complémentaires

<u>Création d'un APCP (autorisation de programme / crédits de paiement)</u>

Les dépenses de la réhabilitation de la salle ROUX, seront réparties sur les années 2025 et 2026 avec la création d'une APCP (autorisation pluriannuelle des dépenses d'investissement).

- Il sera inscrit au budget 2025 **1 190 488,36 euros** (RAR + nouvelle inscription) correspondant à l'offre de base + l'option du lot n°1 (parvis)
- Il sera inscrit au budget 2026 **465 314,37 euros** (équipements scéniques + tribunes télescopiques + ascenseur + aménagement du R+1)

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)	
		2025	2026
Restructuration de la salle Antoine ROUX - Chapitre 23	1 655 802,73 €	1 190 488,36 €	465 314,37 €